

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Délibération ou arrêté n° 15

Séance du 11 mars 2024

Date de convocation :  
05/03/2024

Date d'affichage :  
15/03/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19  
- présents : 15

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Objet :

**Demande de subvention au  
Conseil Régional dans le  
cadre de la redynamisation  
des centres villes, centres-  
bourgs pour l'aménagement  
de l'espace de loisirs rue de  
Pertain**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
14/03/2024

Et publication et notification  
du 15/03/2024

L' an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaules, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

**Etaient présents** : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

**Etaient excusés** : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte  
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt  
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot  
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin  
Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

dans le cadre de la redynamisation des centres villes, centres bourgs, les travaux d'aménagement de l'espace de loisirs - rue de Pertain peuvent bénéficier de subventions. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Régional pour l'opération citée ci – dessus et d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention Etat – DETR : 11 884 €
- Subvention du Conseil Départemental : 166 616,15 €
- Subvention du Département – Amendes de Police : 6 408,96 €
- Subvention du Conseil Régional : 149 055,35 €
- Subvention Leader Gal : 70 000 €
- Contribution MSE Les Kerles : 2 494,24 €
- Part revenant au maître d'ouvrage : 101 614,67 € (fonds propre)

Soit un total de 508 073,37 €.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

### Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Région Hauts-de-France afin d'obtenir sa participation financière au projet d'aménagement de l'espace de loisirs rue de Pertain (RCVCB) ;
- D'adopter le plan de financement ci-dessus ;
- De s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant du projet ;
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun – Merlin

Le Président

Thierry Linéatte